



Licenciement pour faute grave

Par **everest**, le **08/06/2012** à **00:34**

Bonjour,
Quand on est licencié pour faute grave (violences sur collègues de travail) que risque-t-on si on est innocent et que les seules preuves apportées sont des témoignages écrits ?

Par **pat76**, le **08/06/2012** à **15:44**

Bonjour
Les témoignages écrits sont retenus comme preuves.
Les personnes qui ont témoigné, étaient présentes lorsque les "violences" sur vos collègues ont été commises?

Par **everest**, le **08/06/2012** à **16:33**

ils ont raconté avoir vu , subi des violences mais ce n'est pas vrai
j'ai été licencié à cause de ça
de plus ils n'ont pas été voir le médecin ni les gendarmes pour déposer plainte, évidemment puisque je n'ai rien fait
comment me défendre contre ça?
C'est moi qui envoie mon patron aux prud'hommes pour licenciement abusif mais lui se défend avec ces témoignages là...

Par **pat76**, le **08/06/2012** à **18:19**

Il y a combien de personnes concernées par les "violences".
Pas de dépôt de plainte, pas

de certificat médical attestant de violences.

Juste les témoignages écrits de vos collègues de travail.

Vous aviez des problèmes de relation avec eux?

Vous aviez des problèmes avec l'employeur?

Il y avait eu une mise à pied conservatoire avant le licenciement pour faute grave?

Vous aviez été convoqué à un entretien préalable, vous avez été assisté par un conseiller au cours de cet entretien.

Le licenciement a suivi dans quel délai la faute qui vous est reprochée?